



Réunion d'information informelle et virtuelle sur le Pacte mondial sur les réfugiés

Résumé

30 mars 2022, 15h00-17h00 CEST

La première réunion d'information informelle trimestrielle sur le Pacte mondial sur les réfugiés (PMR) pour l'année 2022 s'est tenue le 30 mars dans l'objectif de faire un résumé des principales conclusions et recommandations issues de la réunion de bilan et de la Réunion de hauts responsables en 2021, et de dresser la feuille de route pour le prochain Forum mondial sur les réfugiés, prévu en 2023. Cette réunion d'information, animée par Mme Anne Keah, Cheffe du Service de la Gouvernance, avait pour principales articulations l'allocution d'ouverture de Mme Gillian Triggs, Haut-Commissaire assistante du HCR chargée de la protection, un exposé sur la feuille de route présenté par Mme Perveen Ali, Chef de l'équipe de coordination du PMR au HCR, suivi d'interventions des participants à la réunion virtuelle.

[Allocution d'ouverture par Mme Gillian Triggs, Haut-Commissaire assistante du HCR chargée de la protection, HCR](#)

Mme Triggs a évoqué la situation mondiale difficile, exacerbée par la persistance de la pandémie de la COVID-19 et depuis quelque temps, la crise en Ukraine. Elle a émis le souhait de voir la solidarité manifestée dans le cadre de la guerre en Ukraine s'étendre à d'autres crises de déplacement.

Le premier [rapport sur les indicateurs du PMR](#), publié en prélude à la Réunion de hauts responsables, constitue une base factuelle devant éclairer la prise de nouveaux engagements et de nouvelles initiatives dans la perspective du prochain FMR. Mme Triggs a félicité toutes les parties prenantes pour l'engagement ferme dont elles font montre dans le processus de suivi du FMR, et a rappelé les propos de S.E. Ignacio Cassis, Président de la Confédération suisse, tenus lors de la Réunion de hauts responsables, selon lesquels ce processus témoignait d'une « attitude résolument volontariste ». Dans son résumé des faits marquants de la Réunion, Mme Triggs a indiqué que 58 nouveaux engagements ont été enregistrés au cours de celle-ci, lesquels venaient ainsi s'ajouter à près de 1 600 autres déjà pris à l'effet de traduire le PMR dans les faits. Des 800 mises à jour sur les engagements, il est ressorti que trois-quarts de ces derniers étaient en cours de réalisation, tandis que 162 avaient été exécutées. En outre, une série d'initiatives à fort impact a été annoncée, portant notamment sur [l'apprentissage connecté](#), [les financements innovants](#), les investissements du secteur privé et [l'action climatique](#).

Une [vidéo](#) qui résume l'état actuel du partage de la charge et des responsabilités a été diffusée dans le but de rappeler les principales conclusions du rapport sur les indicateurs du PMR qui orienteront les actions futures. Mme Triggs a ensuite présenté [20 recommandations clés issues de la Réunion de hauts responsables](#), qu'elles soient transversales ou spécifiques aux quatre objectifs du PMR. Ces recommandations, qui constitueront la base de la mobilisation en vue du prochain FMR, figurent dans [le](#)

[document final de la Réunion de hauts responsables](#). Elles sont accompagnées d'actions concrètes qui pourraient se traduire par de nouveaux engagements, promesses et initiatives dans les mois à venir.

Mme Triggs a passé en revue les huit recommandations **transversales aux quatre objectifs du PMR**. Il s'agit entre autres de la nécessité d'exécuter les engagements actuels et en prendre de nouveaux, d'améliorer l'accès à la protection internationale, de tenir nos promesses de réduire les cas d'apatridie et de renforcer l'engagement et la coopération en faveur des actions de développement. Des recommandations transversales sont également axées sur l'action climatique, la participation significative des réfugiés, les données et l'engagement du secteur privé.

En ce qui concerne **l'Objectif n°1** (Soulager la pression sur les pays qui accueillent des réfugiés), il est recommandé de diversifier et d'élargir la base de l'aide, de promouvoir les synergies entre le financement de l'aide humanitaire et celui du développement, d'identifier des approches innovantes de financement des situations de réfugiés et de garantir un financement plus flexible, prévisible et pluriannuel. Dans le cadre de **l'Objectif n° 2** (renforcer l'autonomie des réfugiés), les recommandations visent une meilleure inclusion des réfugiés, sur le plan économique et social, ainsi que dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Au titre de **l'Objectif n° 3** (développer l'accès aux solutions offertes par les pays tiers), les parties prenantes sont invitées à redoubler d'efforts pour accroître l'accès aux possibilités de réinstallation et aux procédures complémentaires. Quant à **l'Objectif n° 4** (Promouvoir les conditions permettant aux réfugiés de rentrer en sécurité et de leur plein gré dans leurs pays d'origine), il est question de mobiliser davantage de ressources et mieux planifier l'aide au retour volontaire.

Mme Triggs a fait observer que beaucoup reste à faire pour donner corps à la vision du PMR et maintenir la dynamique, de manière à traduire en actes concrets les engagements et les ambitions du PMR, et a invité les États et les autres parties prenantes à se mobiliser en conséquence.

Projet de Feuille de route pour le FMR de 2023 présenté par Mme Perveen Ali, Cheffe de l'équipe de coordination du PMR

Mme Ali a présenté le projet de Feuille de route pour le FMR de 2023, élaborée sur la base des leçons apprises depuis le premier FMR et des recommandations figurant dans le document final de la Réunion de hauts responsables. En ce qui concerne **les engagements et les initiatives**, un certain nombre d'étapes sont envisagées. À partir des recommandations du document final, des directives sur les engagements seront élaborées, devant faciliter la formulation de promesses et d'engagements quantifiables, axés sur les besoins, et de préférence mis en concordance. Le projet de directives sur les engagements sera distribué au cours du deuxième trimestre de cette année pour d'éventuelles observations. En outre, des profils de pays seront établis sur la base des informations publiques renseignées dans le tableau de bord des engagements du FMR. Dans chaque profil seront présentés les engagements, les progrès dans leur exécution ainsi que les domaines nécessitant un accompagnement. Un processus de validation des engagements est en cours et met davantage l'accent sur ceux pour lesquels aucune mise à jour n'a été fournie à ce jour. À la fin du processus de validation, les engagements qui n'auront pas été mis à jour seront classés comme inactifs dans [le tableau de bord](#). Relativement à la mise en concordance, même si certains progrès ont été réalisés à ce jour, des efforts supplémentaires restent à faire pour une meilleure concordance des engagements entre les donateurs et les pays d'accueil, notamment par la création d'un portail à cette fin. Mme Ali a évoqué les [diverses initiatives](#) en cours, et a invité les parties prenantes à entreprendre une réflexion sur les feuilles de route de ces initiatives avant le prochain FMR afin de définir

les points d'entrée pour les parties prenantes intéressées. S'agissant de la formulation des engagements, il est possible d'en prendre de nouveaux sur une base continue.

En termes de **suivi des progrès**, le HCR continuera de solliciter des mises à jour sur les engagements, les deuxième et quatrième trimestres de chaque année, et entend apporter des modifications au formulaire de mise à jour. En outre, le tableau de bord actuel des engagements sera réorganisé. Mme Ali a convié toutes les parties prenantes à lui faire part de leurs commentaires à cet égard. Un affinement technique du cadre des indicateurs du PMR est prévu, et la collecte annuelle de données sur les indicateurs du PMR débutera au printemps. Des bulletins d'information mettant en lumière les bonnes pratiques et les progrès réalisés en matière d'engagements seront publiés au cours de chaque trimestre de cette année, et les parties prenantes qui ont des expériences marquantes à raconter, illustrant l'impact du PMR en action, ont été invitées à les partager avec l'équipe de coordination du PMR.

Au plan des **activités**, les termes de référence relatifs aux modalités de leadership seront élaborés au cours du premier semestre de l'année, notamment en ce qui concerne le co-accueil, la co-organisation, et le co-parrainage, en s'appuyant sur une évaluation des réussites en la matière lors du premier FMR et des aspects qui nécessitent d'être réajustés pour le prochain Forum. Une proposition à cet égard sera communiquée avant la prochaine réunion d'information trimestrielle pour d'éventuelles observations, l'objectif étant de mettre en place ces modalités au cours du second semestre de l'année. Les préparatifs du Dialogue du Haut-Commissaire qui se tiendra en décembre 2022 sont déjà en cours. L'accent sera mis sur la coopération au développement, un domaine pour lequel il est possible de faire davantage, en particulier dans les pays d'accueil. La coopération au développement fait également partie des orientations stratégiques du HCR pour les cinq prochaines années. Mme Ali a fait remarquer que le Dialogue permettra également d'identifier les défis et de définir les moyens de les relever. Il est attendu que le Dialogue donne lieu non seulement à des recommandations majeures, mais aussi à des initiatives concrètes qui permettront de réaliser des progrès dans ce domaine, dans la perspective du FMR de 2023. En outre, quatre réunions d'information trimestrielles sont prévues cette année, et seront l'occasion de faire le point sur les questions essentielles et de recueillir l'avis des parties prenantes du PMR.

Mme Ali a fait part du projet de création de pages web consacrées au PMR et au FMR, ainsi que d'un logo PMR, afin de mettre en exergue l'impact du PMR sur l'ensemble des engagements, initiatives, mécanismes et communications y afférents. Trois réunions préparatoires officielles sont prévues pour 2023, à des fins de concertation et de préparation du FMR.

Mme Ali a conclu en soumettant des questions pour réflexion et éventuels commentaires, et ayant notamment trait à la manière dont le FMR pourrait s'aligner sur les processus existants, aux directives sur les engagements, à la mise en concordance de ces derniers, et aux groupes de co-parrainage.

Résumé des discussions

Toutes les interventions ont été l'occasion de réaffirmer l'engagement envers le PMR et la nécessité de le mettre en œuvre, ainsi que les recommandations formulées dans le document final de la Réunion de hauts responsables. Le Pérou, la Suisse, l'Ouganda, l'Ukraine, les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et l'initiative Great Step du Nigeria ont fait des déclarations. Certaines ont évoqué la situation en Ukraine et la manière dont le PMR pourrait orienter les efforts dans la réponse au déplacement. Les intervenants ont également noté les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du PMR, comme le démontre le rapport sur les indicateurs du PMR et la forte mobilisation des multiples parties prenantes, tout en relevant

les principaux défis qui restent à surmonter, compte tenu notamment de l'augmentation alarmante du nombre de personnes déplacées de force. Des efforts supplémentaires pour une meilleure répartition de la charge et les responsabilités, y compris par le financement et la mise en concordance des engagements, seront essentiels pour répondre aux besoins croissants de manière plus équitable dans toutes les situations de réfugiés de grande envergure. Des promesses ont été faites dans le sens de la poursuite de la mise en œuvre, du renforcement et de la multiplication des engagements et des divers partenariats. Les entités qui prennent des engagements ont été encouragées à les fonder sur les besoins identifiés dans des situations spécifiques de réfugiés et à se concentrer pour leur mise en concordance. Les bonnes pratiques ont été partagées en matière de délivrance de documents aux réfugiés, de facilitation de l'accès des réfugiés aux comptes bancaires et de garantie d'une participation significative des réfugiés.

Réagissant à ces diverses interventions, Mme Triggs a félicité les États et les autres parties prenantes pour les niveaux encourageants de leur appui, se référant aux progrès significatifs réalisés par les organisations confessionnelles, les universitaires, les parlements et autres, et s'est en retour engagée à continuer à œuvrer en faveur d'une participation plus significative des réfugiés. Tout en reconnaissant les grandes avancées en matière de réinstallation et de fourniture de services, Mme Triggs a toutefois rappelé que les besoins ne cessent de croître et souligné la nécessité la mise en concordance comme un mécanisme essentiel de partage des responsabilités. Elle a confirmé que le HCR faisait tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir l'Ukraine, notant que cette situation justifiait s'il en était encore besoin la nécessité d'un partage plus efficace de la charge et des responsabilités, d'ouvrir davantage les frontières, de faciliter l'accès à l'asile et de respecter le principe de non-refoulement. Elle s'est par ailleurs engagée à réfléchir aux liens potentiels et aux mesures susceptibles d'être prises pour une meilleure application du PMR dans le contexte de l'Ukraine. Elle a également mentionné la détermination du HCR à s'assurer que d'autres crises et urgences majeures dans toutes les régions du monde continuent de bénéficier du soutien nécessaire, faisant référence aux situations de déplacement au Yémen, en République démocratique du Congo, au Mozambique, au Niger, au Sahel, au Myanmar, en Syrie, et bien d'autres.

Mme Ali a précisé que des profils de pays seront élaborés pour tous les États sur la base des informations fournies par les entités mêmes qui prennent des engagements. Les thèmes des groupes de co-parrainage sont encore à l'étude, et les dates exactes des activités et des étapes de la feuille de route sont en cours de confirmation et seront communiquées sous peu à toutes les parties prenantes.